



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

† (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29

Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

PROTOCOLE RELATIF À L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Adhésion de la République de Zambie

1. Le Gouvernement de la République de Zambie a déposé le 15 août 2001, auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), son instrument d'adhésion au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. Le Protocole de Madrid entrera en vigueur à l'égard de la République de Zambie le 15 novembre 2001.
2. L'adhésion de la République de Zambie au Protocole de Madrid porte à 54 le nombre des parties contractantes du Protocole (à savoir : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bhoutan, Bulgarie, Chine, Cuba, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monaco, Mongolie, Mozambique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Yougoslavie et Zambie) et à 70 le nombre des États membres de l'Union de Madrid.
3. Une liste des membres de l'Union de Madrid, contenant des informations sur les dates auxquelles ces États sont devenus liés par l'Arrangement ou le Protocole de Madrid, ainsi que sur les déclarations faites selon les deux traités, est disponible sous la rubrique "Liste des membres" à la page intitulée "Système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques" sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante : www.OMPI.int.

Le 31 août 2001